



**DELIB 22-2025**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES**

**Séance du 18 juin 2025 à 19h00**

*Nombre de membres*

Afférents au Conseil : 14

Date de la convocation : 12/06/2025

En exercice : 19

Date d'affichage : 13/06/2025

Qui ont pris part à la délibération : 17

L'an deux mille vingt et cinq et les dix-huit juin à 19h03, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Sylvie CALAS, Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Françoise BARBERI, , Marie-France ALRIC, et Maud FLAMANT

Et Messieurs Alain VEUILLET, Rodolphe DUCAMP, Daniel MONTAGNE, Frédéric MAIXANDEAU, Jean-Michel MAUREL, M. Claudian BRUN, M. Paul SALVAN et François MONTAGNE

Excusés : Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Alain VEUILLET, M. Joseph BRAMARDI pouvoir à M. pouvoir à Mme Marie-Rose LADOWICHT, M. Paul SALVAN pouvoir à Mme Arlette GLORIA

Absents : Mme Marie-Pascale PRADES, Mme Christelle COURTOIS-SABARTHES

Secrétaire de séance : M. Frédéric MAIXANDEAU

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal. Il rappelle qu'il convient de mettre sur le mode silencieux les téléphones portables afin que la séance ne soit pas perturbée par des sonneries.

Conformément à l'article [L 2121-21](#) du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Je rappelle que l'ensemble des sujets traités et des décisions du maire sont préparées lors des réunions hebdomadaires avec les personnes présentes qui ont déclarés vouloir participer à la vie communale en juillet 2020.

Objet de la délibération : **DELIBERATION CREATION DE POSTE SUITE A AVANCEMENT**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés.

Vu l'avis du comité technique concernant les avancements de grade pour l'année 2025 du 26 mars 2025, favorable.



Vu la délibération 04-2025 du 19 mars 2025, approuvant à l'unanimité les taux d'avancement pour l'année 2025 pour 7 agents de la collectivité

Considérant le tableau des emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Emplois	Nombre	Temps complet	Temps non complet
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
ASEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
ASEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
<b>FILIERE PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUE</b>			
Adjoint du patrimoine	1	0	1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Rédacteur	1	1	0
Adjoint administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Adjoint administratif	1	1	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	3	3	0
Adjoint technique	3	2	1
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0

Considérant la nécessité de créer 4 emplois au 1<sup>er</sup> juillet 2025, en raison des avancements de grade délibérés en date du 19 mars 2025,

Emplois	Nombre	Temps complet	Temps non complet
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
ASEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	0

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ont été prévus au budget 2025.

Le Maire propose à l'assemblée d'approuver la création de ces 4 emplois



Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 19/06/2025

Reçu en préfecture le 19/06/2025

Publié le 19/06/2025

ID : 081-218103257-20250618-DELIB\_22\_2025-DE

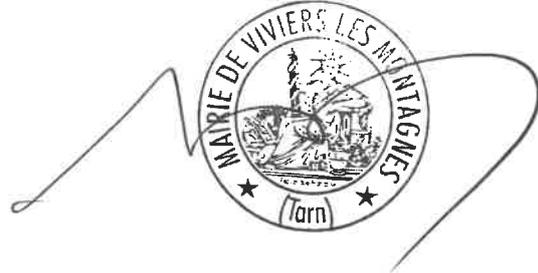


Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

Le secrétaire de séance

Frédéric MAIXANDEAU



)